



A.D.G.E

ASSOCIATION DYNAMIQUE GYM ÉRAGNY

13 Allée du Stade – 95610 Eragny-sur-Oise

Mail : adgeragny@outlook.fr Tél : 07 83 05 69 93 site internet : dynamique-gym-eragny.webnode.fr

Association loi 1901 – affiliée FFEPGV – agréée Jeunesse et sports n° 95-99-s-28



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2025-2026

- Ce règlement intérieur a été établi lors des réunions du comité directeur, comité directeur élu lors des assemblées générales. Il a été validé à l'unanimité par ce même comité.
- L'inscription ne sera effective qu'après la remise de la fiche d'inscription correctement, lisiblement remplie et signée ainsi que du paiement de la cotisation annuelle.
- **Une adresse mail est nécessaire pour les besoins de la communication** (AG, annulation de cours, informations diverses...)
- Une carte d'adhérent et un porte badge seront remis à chaque adhérent à la réception du dossier complet : elle devra être portée à chaque cours toute l'année. Des contrôles seront effectués régulièrement
- La cotisation sera réglée par un, deux ou trois chèques libellés à l'ordre de A.D.G.E. Ces chèques seront datés du jour de leur émission L'encaissement des chèques s'effectuera le 10 des mois d'octobre, novembre et décembre. Les chèques « sport » ne sont pas acceptés.
- **Aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.**

- **Tous les adhérents doivent remplir le questionnaire de santé et signer le volet attestation à joindre au dossier. En cas de réponse positive à l'une des rubriques, un certificat médical de moins de six mois devra alors être produit attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport**

- **Les licences sont envoyées par la Fédération FFEPGV aux adhérents qui ont communiqué leur adresse mail.**
- Les cours ont lieu dans les salles mises à notre disposition gratuitement par la Mairie d'Eragny. Leur utilisation est soumise à leur capacité d'accueil.
Au début de chaque cours, chaque adhérent pratiquant devra apposer son nom sur le cahier de présence mis à disposition
- Les adhérents devront prendre soin du matériel de l'association (tapis, ballons, lests....) et le ranger correctement à la fin du cours
- L'éducateur sportif peut proposer aux adhérents une activité extérieure dans Eragny et ses environs, à la place du cours.
- **Tout cours peut être supprimé ou modifié, en accord avec un membre du Comité Directeur, en cas d'intempérie, canicule et également si moins de 2 participants.**
- Tout accident doit être signalé à la Présidente sous 24 heures afin que l'assurance puisse être avisée dans les délais imposés. Les éducateurs sportifs feront appel aux secours appropriés.
- Une tenue adaptée au sport, des chaussures propres et dédiées à la salle, une bouteille d'eau et une serviette sont nécessaires
- L'A.D.G. E organise des sorties, en général 3 par an. Les adhérents sont avisés par mail et par un affichage dans les salles.
- **Les cours reprennent le 15 septembre 2025 et se terminent le 26 juin 2026**